

**FREELANCE.COM**  
**Société anonyme au capital de 2 913 895, 92 euros**  
**Siège social : 1 parvis de La Défense – 92044 Paris La Défense cedex**  
**384 174 348 RCS NANTERRE**

**PROCES VERBAL DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 DECEMBRE 2020**

Le 28 décembre 2020, à 14 heures 30,

Les actionnaires de la société FREELANCE.COM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur la convocation du Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales.

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement en visioconférence.

Chaque actionnaire a été convoqué par avis publié dans le support d'annonces légales Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date des 23 novembre et par voie électronique en date du 11 décembre 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée à la suite de la séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de votes par correspondance. Il en ressort que les actionnaires présents ou représentés totalisent **23 993 777** actions et **46 996 332** voix.

Monsieur Alexandre DROUHIN, représentant la société C.A.D., commissaire aux comptes titulaire, dûment convoqué ne participe pas à l'assemblée et est excusé.

Il est tout d'abord procédé à la désignation des membres du bureau, ainsi qu'il suit :

- Monsieur Sylvestre BLAVET, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, préside l'assemblée ;
- CO-MARTIN représentée par Monsieur Olivier MARTIN, et INTERSPIRO INTERNATIONAL représentée par Monsieur Thomas BILLETTE DE VILLEMEUR présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs ;  
et
- Madame Oumoul GAYE, désignée comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les Actionnaires, présents et représentés, possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote. L'Assemblée générale ordinaire est en conséquence déclarée régulièrement constituée pour délibérer valablement.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Copie de l'avis de réunion valant avis de convocation de la présente assemblée paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 23 novembre 2020 ;
- Copie de l'avis de convocation de la présente assemblée publié dans un journal d'annonces légales « Affiches Parisiennes » du 04 décembre 2020 ;
- Copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires nominatifs de la Société ;

- Copie des lettres de convocation adressées au commissaire aux comptes de la Société et avis de réception correspondant ;
- La feuille de présence de l'assemblée certifiée par le bureau et la liste des actionnaires ;
- Pouvoirs des actionnaires représentés et formulaires de vote par correspondance ;
- L'ensemble des divers documents adressés aux actionnaires sur leur demande ou mis à leur disposition avant l'assemblée ;
- Le rapport du Conseil d'Administration à la présente assemblée ;
- Le texte de résolution soumis à la présente assemblée.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Remplacement de Commissaire aux comptes co-titulaire.
- 2- Remplacement de Commissaire aux comptes co-suppléant.
- 3- Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités.

Le Président rappelle à l'assemblée que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège administratif et sur toutes les plateformes de publications de la société pendant les délais prescrits par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion sur les résolutions mises au vote ouverte.

Lecture est ensuite donnée du rapport du conseil d'administration.

Après un échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

### ***PREMIERE RESOLUTION (Remplacement de Commissaire aux comptes titulaire)***

L'assemblée générale, en raison des motifs suivants :

#### **Démission de Commissaire aux comptes titulaire,**

#### **Rappelle que**

Madame Brigitte NEHLIG a été nommée Commissaire aux comptes co-titulaire de la société à compter du 28 juin 2011 ; date de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. D'une durée de 6 ans, son mandat a été renouvelé en date du 06 juillet 2017 ; lors de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016. Il devait prendre fin à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

C'est donc, en cours de mandat, qu'elle a été amenée à démissionner de ses fonctions ; démission qui prend effet au 30 septembre 2020 et qui est liée à une insuffisance de ressources pour mener à bien la mission,

Son suppléant, devenu titulaire de plein droit, a également démissionné.

#### **Prend acte de la**

Nécessité de remplacer Madame Brigitte NEHLIG, Commissaire aux comptes titulaire,

**Et, décide de**

Nommer le Cabinet PERON ET ASSOCIES, représenté par Monsieur Jean François PERON, 27 rue Alfred Nobel, 77420 Champs sur Marne, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, soit :

**POUR : 46 996 332 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

***DEUXIEME RESOLUTION (Remplacement de Commissaire aux comptes suppléant)***

L'assemblée générale, en raison des motifs suivants :

**Démission de Commissaire aux comptes suppléant,**

**Prend acte de la**

Nécessité de remplacer Monsieur Éric FERTE, Commissaire aux comptes suppléant.

**Décide de**

Nommer le Cabinet PRIMAUDIT INTERNATIONAL, représenté par Monsieur David BREGAINT, 6 Place Boulnois 75017 Paris, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, soit :

**POUR : 46 996 332 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

***TROISIEME RESOLUTION (Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)***

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, soit :

**POUR : 46 996 332 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à 14H45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Le Président de séance**

DocuSigned by:  
*Sylvestre BLAVET*  
AB3647F482544F9...

Monsieur Sylvestre BLAVET

**Le Secrétaire**

DocuSigned by:  
*Oumoul GAYE*  
9A94A50162754AB...

Madame Oumoul GAYE

**Le Scrutateur**

DocuSigned by:  
*Olivier MARTIN*  
D4ED31C2F1B047E...

CO-MARTIN représentée par Monsieur Olivier MARTIN

**Le Scrutateur**

DocuSigned by:  
*Thomas DEVILLEMEUR*  
EEAB75B336D5494...

INTERSPIRO INTERNATIONAL représentée par Monsieur Thomas BILLETTE DE VILLEMEUR